

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOCELINE BRIDEAU	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 02 septembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(j)	31 août 2020	30 août 2020
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(k)	31 août 2020	30 août 2020
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	31 août 2020	30 août 2020

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le ratio n'a pas été pris pour cette rectification</p> <p>Toutes les lacunes ont été corrigées et les photos sont ajoutées aux pièces jointes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'entretien et de vérification est complet. <p>La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.</p>
--

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

02 septembre 2020

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date